



Le Havre, le 8 mars 2017

SH/AL
Commission départementale de présence postale

Sophie HERVE
Conseillère Départementale du Havre

A l'attention de Mme la Préfète de Seine-Maritime, Mr le Président de l'ADM, Mr le Président de la CDPPT, Mr le Président Départemental du Groupe la Poste.

Madame la Préfète,
Messieurs les Présidents,
Monsieur le Directeur départemental,

La Commission Départementale de Présence Postale Territoriale, convoquée à la Préfecture de Rouen le 2 mars dernier en votre présence, s'est déroulée sous fortes contraintes horaires peu compatibles, me semble-t-il, avec l'ampleur des questions figurant à l'ordre du jour :

- Rapport d'accessibilité 2016 : présentation et validation
- Contrat de présence postale 2017-2019 : principes
- Fonds de péréquation 2017 : propositions
- Evolution du Réseau : point de situation
- MSAP : point de situation
- Plan d'économie estivale : présentation
- Actualités

Ces deux petites heures de réunion ne nous ont pas permis en tout cas de traiter, tout juste de survoler, les importants enjeux posés et questions soulevées par la stratégie du groupe La Poste dans notre département, au lendemain de la signature du 4^e Contrat de présence postale pour la période 2017-2019.

Contrat s'accompagnant d'une dotation d'argent public de 174 Millions d'euros pour consolider la présence postale territoriale à laquelle nos concitoyens sont particulièrement attachés.

En revanche, je pense que chacun de nous aura tout de même eu le temps de mesurer à cette occasion l'hécatombe de fermetures de bureaux de poste et de suppressions de postes allant avec, telles qu'elles sont annoncées, au fur et à mesure, par la direction départementale de La Poste dans notre département :

- Le Havre République, Le Havre Port, Maromme La Maine, Rouen Mont Riboudet, Dieppe Janval, Dieppe Le Pollet, St Laurent en Caux et Incheville pour ce qui a été annoncé et pour certains déjà effectués.

.../...

- Le Havre Brindeau, Le Havre Montmorency, Le Havre Mare Rouge, Rouen Hôtel de Ville, Rouen Champsmeslée, Rouen Grammont, Rouen Grieu, Longueville sur Scie, Ry et Saint-Etienne Carnot pour ce qui semblerait être également envisagé.

Et encore, comme la direction de La Poste se refuse à nous communiquer l'ensemble de son projet de mutation de son réseau, il est à craindre que cette liste ne soit pas exhaustive.

A travers ce Contrat de présence postale territoriale, la dotation d'argent public ou les travaux de notre commission, je ne pense pas qu'il s'agisse pour nous de valider implicitement ou de financer un plan social basé sur une réduction drastique des bureaux de poste.

D'autant que le groupe La Poste n'est pas en danger, il se porte d'ailleurs plutôt bien si j'en juge par ses résultats économiques, y compris sur ceux de la branche courrier un peu trop facilement utilisée comme alibi pour justifier une réduction du réseau des bureaux de poste.

Ce qu'attendent nos concitoyens, et les élus siégeant dans cette commission les représentent, c'est un service postal de qualité, de proximité, servi par des agents dont c'est le métier. Pas une dénaturation du réseau postal par la fermeture massive de bureaux de poste au profit de relais privés chez des commerçants. La Poste appelle cela une mutualisation, c'est de fait une privatisation dont il s'agit. Une privatisation pour laquelle le groupe attend un financement d'argent public.

Je souhaiterais par conséquent que notre commission puisse de nouveau être réunie dans les plus brefs délais pour poursuivre ses travaux et que, d'ici là, tout financement public lié au Contrat de présence postale territorial puisse être gelé.

Je pense en effet que le nombre de fermetures de bureaux de poste annoncées ou envisagées par la direction départementale du groupe La Poste en Seine-Maritime n'est pas compatible avec les missions de service public assignées à ce groupe.

Missions de services publics qui motivent l'agent public engagé et dont notre commission se doit d'exercer son devoir de contrôle.

En tout cas, si j'en juge aux très nombreuses mobilisations des usagers et des élus en réaction aux diverses annonces de fermeture de bureaux de poste, je pense que nos concitoyens n'admettront pas que de l'argent public vienne financer des fermetures de bureaux de poste.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame la Préfère, Messieurs les Présidents et Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sincères salutations.



Sophie HERVE
Conseillère Départementale du Havre